

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2026 - 209

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Service Enfance Jeunesse

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

Vu la délibération n°2026-04-37 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2026-04-46 du Conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 prévoyait le maintien des tarifs de la restauration scolaire et du service Enfance-Jeunesse,

Considérant que cet engagement traduit la volonté de la municipalité de préserver le pouvoir d'achat des familles nocéennes pour ces services du quotidien,

Considérant que la ville est signataire avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis de la Convention Territoriale Globale de services aux familles qui impose une tarification appliquée automatiquement en fonction des revenus des familles,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs du service Enfance-Jeunesse sont maintenus à leur niveau en vigueur et ne font l'objet d'aucune revalorisation pour l'année scolaire 2026/2027.

Article 2 : Précise que les tarifs sont appliqués automatiquement en fonction des revenus des familles, selon la formule de calcul du quotient familial suivante :

$$\frac{1/12 \text{ revenus familiaux sur la base de l'avis d'imposition N-2} + \text{prestations familiales mensuelles} - \text{charges logement (tableau amortissement, loyer)}}{\text{Nombre de parts définies suivant le mode impôts à date}}$$

Article 3 : Les familles qui en font la demande pourront prétendre, après étude du dossier, selon le barème du CCAS, à une réduction de prix pour les activités du service Enfance Jeunesse.

Article 4 : Précise qu'afin de favoriser l'accession à un plus grand nombre, il est prévu pour la MCJ l'application d'une réduction de 50% à partir du tarif H dès la deuxième personne de la même famille participante et résidant à la même adresse.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 5 juin 2026.

Christian DEMUYNCK
Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 05 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260605-DM-DGS-2026209-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Annexe à la décision municipale n°2026 -

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Tarifs applicables à compter de l'année scolaire 2026/2027

Prestation	Tarif
Garderie du matin	
Forfait mensuel (à partir de la 9 ^e séance)	10,25 €
Occasionnel (unité)	1,85 €
Centre Municipal de l'Enfance - Cotisation annuelle	
1 ^{er} enfant	19,50 €
2 ^e enfant	17,85 €
3 ^e enfant	15,35 €
Hors commune	30,75 €
Centre Municipal de l'Enfance - Activités du soir	
Tarif normal	1,85 €
Tarif réduit	1,55 €
Tarif minoré	1,15 €
Tarif bas	0,95 €
Tarif hors commune	2,60 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi journée complète et journée vacances scolaires	
Tarif normal	8,10 €
Tarif réduit	6,45 €
Tarif minoré	4,25 €
Tarif bas	2,65 €
Tarif hors commune	10,35 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi matin avec repas	
Tarif normal	6,55 €
Tarif réduit	5,20 €
Tarif minoré	3,45 €
Tarif bas	2,20 €
Tarif hors commune	8,35 €
Centre Municipal de l'Enfance - Activités du soir - Tarif occasionnel	
Tarif normal	3,15 €
Tarif réduit	2,65 €
Tarif minoré	1,95 €
Tarif bas	1,45 €
Tarif hors commune	4,60 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi journée complète - Tarif occasionnel	
Tarif normal	13,70 €
Tarif réduit	10,95 €
Tarif minoré	7,10 €
Tarif bas	4,35 €
Tarif hors commune	17,85 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi matin avec repas - Tarif occasionnel	
Tarif normal	11,15 €
Tarif réduit	8,80 €
Tarif minoré	5,75 €
Tarif bas	3,50 €
Tarif hors commune	14,35 €
Pénalités de retard - Pour tout départ après 19h	20,00 €

Certifié exécutoire
Acte publié le 05 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260605-DM-DGS-2026209-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É . É G A L I T É . F R A T E R N I T É

MCJ	
Accueil élémentaire (du CP au CM2)	
Adhésion loisirs + CLAS (aide aux devoirs le soir en semaine)	30,75 €
Journée vacances (par jour)	1,55 €
Séjours - CODE TARIF A (De 1,00 € à 3,50 €)	1,05 €
Séjours - CODE TARIF B (De 3,51 € à 6,00 €)	2,15 €
Séjours - CODE TARIF C (De 6,01 € à 8,00 €)	3,15 €
Séjours - CODE TARIF D (De 8,01 € à 10,50 €)	4,20 €
Séjours - CODE TARIF E (De 10,51 € à 12,50 €)	5,40 €
Séjours - CODE TARIF F (De 12,51 € à 15,00 €)	6,45 €
Séjours - CODE TARIF G (De 15,01 € à 17,00 €)	7,45 €
Séjours - CODE TARIF H (De 17,01 € à 23,00 €)	8,60 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF I (De 23,01 € à 32,00 €)	9,70 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF J (De 32,01 € à 41,50 €)	12,90 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF K (De 41,51 € à 50,50 €)	16,10 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF L (De 50,51 € à 61,00 €)	21,50 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF M (De 61,01 € à 76,50 €)	25,60 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF N (76,51 € et plus)	34,85 €

Accueil adolescent (collège et lycée)	
Accueil libre	0,00 €
Adhésion loisirs	10,25 €
CLAS (aide aux devoirs le soir en semaine)	10,25 €
Journée vacances (par jour)	1,55 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF A (De 1,00 € à 3,50 €)	1,05 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF B (De 3,51 € à 6,00 €)	2,15 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF C (De 6,01 € à 8,00 €)	3,15 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF D (De 8,01 € à 10,50 €)	4,20 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF E (De 10,51 € à 12,50 €)	5,40 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF F (De 12,51 € à 15,00 €)	6,45 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF G (De 15,01 € à 17,00 €)	7,45 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF H (De 17,01 € à 23,00 €)	8,60 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF I (De 23,01 € à 32,00 €)	9,70 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF J (De 32,01 € à 41,50 €)	12,90 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF K (De 41,51 € à 50,50 €)	16,10 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF L (De 50,51 € à 61,00 €)	21,50 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF M (De 61,01 € à 76,50 €)	25,60 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF N (76,51 € et plus)	34,85 €

Adhésion : Ateliers Sociaux Linguistiques (Adultes + 25 ans)	29,70 €
---	---------

Séjours du SPOT Jeunesse	
Tarif journalier	40,00 €
Tarif réduit	28,00 €
Tarif minoré	24,00 €
Tarif bas	16,00 €

Certifié exécutoire
Acte publié le 05 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260605-DM-DGS-2026209-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026